

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 22 MARS 2021**

Délibération n° :

DL 16/2021

Objet :

Formation des élus

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 22 mars 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS) (présent du point 2 au 10)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS) (présent du point 2 au 10)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaients donné pouvoir :

M. CAMBON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur CORDIER (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 16/03/2021

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 25
VOTANTS : 28

Délibération n°DL16/2021
Formation des élus

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,

Vu la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la note de présentation,

Considérant, que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Les thèmes privilégiés seront notamment :

- Les fondamentaux de l'action publique locale en matière de politique de prévention, de collecte et de traitement des déchets,
- Les formations adaptées à leur fonction pour les élus vice-Présidents,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique...)

Autorise le Président à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées,

Fixe le montant maximum des dépenses de formation des élus à 6000 euros pour l'année 2021,

Indique que chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif,

Précise qu'aucune action de formation n'a été engagée en 2020,

Décide d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants, chapitre 065.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **1 AVR. 2021**

Affichée le : **1 AVR. 2021**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|-------------------------------------|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | DL16_2021 |
| Date de la décision: | 2021-03-22 00:00:00+01 |
| Objet: | Formation des élus |
| Classification matières/sous-matières: | 4.4 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20210322-DL16_2021-DE |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 091-200062321-20210322-DL16_2021-DE-1-1_0.xml | text/xml | 966 |
| <i>nom original:</i> | | |
| dl16.pdf | application/pdf | 116512 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_DE-091-200062321-20210322-DL16_2021-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 116512 |
| <i>nom original:</i> | | |
| Note présentation DL 16.pdf | application/pdf | 65991 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 21_RP-091-200062321-20210322-DL16_2021-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 65991 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 1 avril 2021 à 10h54min26s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 1 avril 2021 à 10h55min14s | Accepte par le TdT : validation OK |
| Transmis | 1 avril 2021 à 10h55min27s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 1 avril 2021 à 11h00min44s | Recu par le MIAT le 2021-04-01 |